



ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant a adopté le 22 janvier 2018, le Règlement (2017)-A-54 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au Service du greffe situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

Donné à Mont-Tremblant, ce 28 février 2018.

Marie Lanthier, greffière

RÔLE DE PERCEPTION 2018

PRENEZ AVIS QUE le rôle de perception a été déposé au bureau du soussigné à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné à Mont-Tremblant, ce 28 février 2018.

Benoit Grou, trésorier par intérim